

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1965 - 4^e Année

Prix au numéro : 15 frs — Abonnement annuel : 75 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages

N^{os} 21-22

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.

LES COUDENBERG AU XIII^e SIECLE

Notes généalogiques

Au moyen âge, un patriciat restreint contrôlait, à Bruxelles, la vie politique, économique et sociale. L'origine de cette classe, dont la constitution en sept lignages est définitivement établie en 1306, reste obscure à bien des points de vue. En particulier, l'étude généalogique, qui permettrait de saisir quels liens familiaux ont amené au groupement en lignages, comporte plus de points d'interrogation que de certitudes pour le XIII^e siècle.

Un cas précis, limité à une seule famille, les Coudenberg, suffira à montrer cette difficulté. Durant le XIV^e siècle, au sein du lignage qui porte le même nom, cinq branches de la famille brillent d'un éclat particulier : les Coudenberg proprement dits, les Coudenberg dits t'Serhuyghs, les Coudenberg dits t'Serfaes, les Coudenberg dits vanden Payhuse et les Coudenberg dits Rolibuc. Les quatre premières branches portent les mêmes armes à quelques détails près : un ou trois châteaux. On serait tenté d'en conclure à une ascendance masculine commune. Est-il possible de l'établir en retrouvant, au XIII^e siècle, le cheminement des filiations ?

Au seuil de la recherche, quelques remarques méthodologiques s'imposent. En raison de l'absence de tout état civil, les renseignements proviennent d'un seul type de source : les actes scabinaux et autres actes privés dont l'objet principal est constitué par des transactions foncières. Ces actes sont connus soit dans l'original (ce qui est rare), soit dans des copies anciennes (vidimus, cartulaire), soit à travers les extraits compilés au XVII^e siècle par J.-B. Houwaert¹.

¹ Cette compilation constitue le Fonds Houwaert, conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (cité BR). Pour les autres archives, les sigles AESG, AGR, APB, AVB, renvoient respectivement aux Archives de l'Eglise Sainte-Gudule, aux Archives Générales du Royaume (Fonds Archives Ecclésiastiques, AE), aux Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles et aux Archives de la Ville de Bruxelles.

Pour le généalogiste, ces actes contiennent trois espèces de renseignements :

1. éléments d'identification des personnes : prénom, patronyme, surnom, liens de parenté (prénom du père, de la mère, d'un frère, de l'époux), habitat ;
2. sceaux des témoins scabinaux ;
3. précisions sur les biens-fonds : localisation, nom de l'alleutier et du tenancier, liste de possesseurs indivis, etc.

Il est aisé de saisir l'intérêt des sceaux, source héraldique de première valeur. Les indications sur les propriétés peuvent aussi contenir des indices généalogiques précieux, en désignant expressément ou indirectement des héritiers ou des co-héritiers indivis. Le premier groupe de renseignements semble le plus facile à manier ; en réalité, à cause de la fausse impression de sécurité qu'il donne, il est le plus délicat à interpréter.

En effet, le XIII^e siècle est une période de constitution et de fixation des noms patronymiques. Pour lire correctement ces éléments d'identification, il faudrait savoir comment, à l'époque, naît, se transmet et se modifie un nom de famille, connaître la ligne de partage entre le surnom individuel, le patronyme familial et la simple indication d'origine géographique ou d'habitat.

Le seul examen des documents relatifs aux Coudenberg suscite quantité de questions, ou du moins d'hésitations.

1. — Y a-t-il une règle d'attribution du patronyme des parents à l'enfant, donnant une préférence au nom du père ou de la mère ? Normalement l'enfant reçoit le patronyme paternel, mais il arrive qu'il reprenne celui de sa mère. Elisabeth de Frigido Monte (Coudenberg), dont le mari, Jean, agit en qualité de tuteur, est dite à deux reprises fille de Béatrice de Frigido Monte². Il est possible que Béatrice soit le seul parent lignager d'Elisabeth, ce qui expliquerait le fait. Mais il se peut aussi qu'il faille identifier la mère d'Elisabeth avec cette Béatrice de Frigido Monte, épouse de Godefroid de Monte, citée cette même année 1300³. Si les deux parents d'Elisabeth étaient lignagers, l'usage du nom de Coudenberg chez leur fille indiquerait sans doute une prédominance sociale de cette famille ou un héritage allodial plus important venant des Coudenberg.

2. — L'épouse garde-t-elle son propre nom de famille ou adopte-t-elle celui de son mari ? Certains actes, fort précis, indiquent le prénom de la femme, le prénom et le nom de son père, puis le prénom et le nom de l'époux ; le cas est rare⁴. Il est plus fréquent

² AVB, Chartes originales, 1300 ; AESG, Cart. 1814, f. 32, (1300).

³ P. BONENFANT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean*, Bruxelles, 1953, n° 275 (1300).

⁴ Par exemple : Elisabeth, filia Nicolai, filii q. Hermani de Frigido Monte, et Johannes Testart, eius maritus, ... (AESG, Chartrier, n° 129, 1300).

de trouver le prénom de la femme et les prénom et nom du mari⁵. Il semble que la femme pouvait aussi adopter le nom de son mari, sans plus. En 1287, « Sapiencia de Frigido Monte » accorde plusieurs dons à Sainte-Gudule⁶. Il s'agit sans doute de la femme d'Henri Coudenberg, puisqu'on lit dans l'obituaire de Sainte-Gudule : « Henricus de Frigido Monte et Sapiencia eius uxor »⁷.

Il est possible qu'en sens inverse, l'époux pouvait également adopter le nom de sa femme ou le joindre à son propre patronyme. Sur ce point, les documents ne nous ont fourni aucun exemple certain.

3. — Comme le nom « Coudenberg » désigne un lieu-dit de Bruxelles, la question se pose aussi de savoir s'il indique une famille ou un habitat. Les patriciens ont dû tirer leur patronyme du lieu-dit, mais se sont-ils assurés, dès le XIII^e siècle, le monopole du nom ? Certains indices tendent à montrer le contraire. Deux actes de 1289 parlent d'Elisabeth, fille de feu Raso de Frigido Monte⁸ ; un document de 1292 indique que la même Elisabeth était censitaire de la maison qu'elle occupait au Coudenberg⁹. Ce Raso ne semble donc pas un membre de la famille patricienne, car il serait étonnant que des lignagers, possesseurs de tant d'alleux sur le Coudenberg, s'installent dans une maison dont ils ne seraient que tenanciers.

4. — Dans le cas de clercs, le nom pourrait aussi n'indiquer qu'une fonction ecclésiastique. Ce cas, sans doute rare, semble plus que plausible dans le chef du « Magister Gislebertus de Frigido Monte », cité en 1227 et 1228¹⁰. En effet, un acte de 1228 précise : « Magister Gislebertus, presbiter beati Iacobi de Frigido Monte »¹¹, ce qui laisse rêveur sur la parenté de ce Gilbert.

5. — Comment interpréter les doubles noms ? Surnom individuel ? Indication d'habitat ? Nom de l'épouse lignagère ? Ainsi Henri, généralement « dit Tulut »¹², est aussi dénommé « Henri dit Tulut de Frigido Monte »¹³. Peut-être est-ce un membre de la famille, car il possède un alleu sur le Coudenberg. Et « Jean Oudegct », cité en 1296¹⁴, faut-il le rattacher à la famille sur la foi de

⁵ Par exemple : Elisabeth, relicta Johannis de Frigido Monte... (BONENFANT, *op. cit.*, n° 238, 1295).

⁶ AGR, AE 6457, f. 42v ; AE 6459, f. 96 ; AE 6456, f. 50.

⁷ AESG, Obituaire de Sainte-Gudule, 29 nov.

⁸ APB, B 665, n° 238 ; B 667, f. 303, n° 186. Un acte dit « filia q. Rasonis », l'autre « filia Guilelmi Rasonis ».

⁹ APB, B 1107.

¹⁰ E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'Abbaye d'Afflighem*, Louvain, 1890-96, p. 457, n° 373 ; AGR, AE 7034, f. 197v.

¹¹ E. DE MARNEFFE, *op. cit.*, p. 462, n° 378.

¹² APB, B 203, f. 13v, nn. 108, 109, 110 (1263 et 1271).

¹³ APB, SJ 29, n° 4 ; BONENFANT, *op. cit.*, n° 101 (1257).

¹⁴ APB, B 871, f. 1v, n° 7.

cette mention de 1297 : « Clementia, relicta Johannis de Frigido Monte, dicti Oudegot »¹⁵ ? L'ordre des deux noms a-t-il un sens ? Faut-il attacher de l'importance à la place du terme « dictus » ? Lequel ?

Ces quelques questions suffisent à montrer la complexité du problème et la difficulté d'interprétation. A cette époque, bien des usages devaient varier d'un cas à l'autre. Dans une petite ville comme Bruxelles, l'identification des personnes ne devait poser aucun problème au XIII^e siècle : un surnom, un patronyme, l'indication de l'habitat, parfois même le seul prénom devait suffire à « nommer » quelqu'un sans équivoque.

Le nom Coudenberg offre encore un cas plus curieux que ceux qui ont été relevés jusqu'ici. Non loin de la hauteur du Coudenberg, il y avait une rue empierrée, la Via Lapidea (ou Platea, ou Steenweghe), qui a donné son nom à un autre lignage. Dans son étude sur les familles Uten Steenweghe, M. de Cacamp a relevé un individu, Francon, désigné tantôt sous le nom de Steenweghe, tantôt sous celui de Coudenberg. Plusieurs de ses enfants se trouvent dans le même cas¹⁶. Cette situation, bizarre à nos yeux du XX^e siècle, devient encore plus énigmatique à la lecture des documents suivants.

Le frère de ce Francon, le chanoine Wilhem, est cité, dans les actes consultés par M. de Cacamp, sous le nom de « Dnus Willelmus de Platea » ou de « Dnus Willelmus, filius Esselini de Platea »¹⁷. Trois actes de 1286 et de 1301 indiquent aussi « Dnus Willelmus de Frigido Monte », précisant parfois sa fonction sacerdotale¹⁸. On pourrait douter de l'identité des deux personnages s'il n'y avait un acte de 1295 signalant un chanoine de Sainte-Gudule sous le nom de « Willelmus, filius q. Esselini de Frigido Monte »¹⁹. Il y a donc identité de fonction, de prénom personnel et de prénom paternel. Cela donne une famille qui, pendant trois générations, porte alternativement plusieurs patronymes : de Platea, de Frigido Monte et Esselin. Nous rencontrons, sous ces noms, Esselin, ses deux fils, Wilhem et Francon, enfin les enfants de ce dernier.

Tout en suscitant une nouvelle question relative à l'usage des patronymes, ces faits posent le problème des relations entre les deux lignages. En plus de la proximité de deux lieux-dits, il y a divers rapprochements possibles. Le plus ancien Coudenberg auquel se rattache avec certitude une branche de la famille patricienne, se prénomme « Helselinus » ; son nom est cité à propos de son fils Hugo dans des actes de 1221 et 1222²⁰. Il serait piquant de rappro-

¹⁵ BONENFANT, *op. cit.*, n° 246 (1297).

¹⁶ *Brabantica*, VI/2, pp. 646-7.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 645-6.

¹⁸ AGR, AE 288, n° 46 ; APB, B 1107 ; APB, B 270, 2.

¹⁹ AGR, AE 6457, f. 48v ; AE 6459, f. 111.

²⁰ AGR, AE 5566, nn. 29, 34.

cher ce personnage de l'échevin Esselin de 1204, probablement ancêtre commun des Steenweghe²¹. Ce rapprochement n'est pas absolument gratuit puisqu'un de ses fils probables porterait aux dires d'Houwaert, les armes Coudenberg : un château²². L'étude des biens-fonds des deux familles permettrait d'autres rapprochements : toutes deux possédaient des alleux au Steenweghe, au Coudenberg, à la Putterie, vers l'Overmolen, etc. La question mérite un examen attentif.

L'esprit mis en garde par ces faits, analysons la généalogie des Coudenberg proposée par Houwaert²³. Le schéma proposé pour le XIII^e siècle est le suivant :

- I. Hugo, dont :
 - 1) Henri (II).
 - 2) Jean.
- II. Henri, dont :
 - 1) Gilles, dont :
 - a) Adam.
 - b) Geert.
 - 2) Godevaert, auteur de la branche vanden Payhuse.
 - 3) Hugo, auteur de la branche Coudenberg proprement dite et des branches t'Serhuyghs.
 - 4) Boniface, auteur de la branche t'Serfaes.
 - 5) Henri.

Le manuscrit d'Houwaert précise un élément de la genèse de cet arbre généalogique. Houwaert avait d'abord porté comme plus ancien ancêtre Coudenberg Henri II, dont un acte lui citait les cinq fils. Ultérieurement, il a découvert un document parlant de « Jean, fils de feu Hugo »²⁴. Il a alors supposé que ce Jean était frère d'Henri et a ajouté une génération à son arbre sans aucune justification.

Ce tableau d'Houwaert donne, pour le XIII^e siècle, dix membres de la famille. Or les documents ont révélé l'existence d'une quarantaine de personnes portant le nom de Coudenberg au XIII^e siècle. A l'exception de cinq d'entre elles, elles se situent dans la seconde moitié du siècle. Ce chiffre, même s'il comprend des individus étran-

²¹ *Brabantica*, VI/2, p. 563.

²² *Ibid.*, pp. 565-6. Ce Wilhelmus, frater Conradi, semble contemporain d'Hugo de Frigido Monte. Le premier est échevin entre 1232 et 1244, le second en 1236.

²³ BR, II 6601, f. 192, reprise avec quelques modifications dans *Brabantica*, II/2, pp. 12 et sv.

²⁴ Houwaert renvoie à ses propres extraits, cfr BR, II 6543, f. 38, n° 2.

gers à la famille patricienne, invite à la réflexion : déjà à la fin du XIII^e siècle, les Coudenberg constituaient une famille aux ramifications multiples. Tout schéma trop simple risque de fausser l'image de la réalité : deux contemporains sont loin d'être, de ce seul fait, frères.

Avant de préciser les hypothèses et les identifications d'Houwaert, énumérons les filiations que les actes permettent de reconstituer avec un degré suffisant de certitude.

Première branche

[1] Helselinus, cité à propos de son fils, qui suit.

[2] Hugo, filius Helselini de Frigido Monte, c. 1221 et 1222²⁵, échev. en 1236/7²⁶. Un fils :

[3] Johannes, filius q. Hugonis de Frigido Monte, c. 1255²⁷, échev. en 1262/3. Son épouse se prénomme :

[4] Elisabeth, relictā Johannis de Frigido Monte, c. 1295, 1300, 1304, 1307²⁸. Deux fils :

[5] Hugo, filius Johannis de Frigido Monte, échev. en 1280/3, 1288/9, 1290/2, 1298/1300, 1301/2. Sceau : 1 château à trois tours²⁹.

[6] Jacobus de Frigido Monte, c. 1295³⁰, frère d'Hugo, fils de Jean selon un acte de 1303³¹.

Deuxième branche

[7] Henri, échev. en 1260/1, 1267/9, 1271/3. Sceau : 1 château à 3 tours³². Son épouse se prénomme :

[8] Sapiencia³³. Deux fils attestés :

[9] Hugo de Frigido Monte, filius Henrici, échev. en 1283/8, 1289/90, 1292/6 ; receveur du Brabant en 1290/1. Sceau : 1 château à 3 tours³⁴.

²⁵ AGR, AE 5566, nn. 29, 34.

²⁶ Les dates de mandats scabinaux citées ont été généralement vérifiées dans les actes. Nous ne donnons aucune référence, renvoyant une fois pour toutes à la liste publiée par M^{lle} J. VANDERVELDE, dans *Brabantica*, III, 1958.

²⁷ Cfr *supra*, note 24.

²⁸ BONENFANT, *op. cit.*, n° 238 ; APB, H 1436, f. 7v, n° 48 ; H 1437, f. 2v : BR II 6543, f. 39, nn. 5, 30.

²⁹ APB, B 266 (Ophem), 1288.

³⁰ AGR, Orig. n° 31.

³¹ APB, B 871, f. 28v, n° 165.

³² APB, SJ 40, n° 10, 1272.

³³ Cfr *supra*, notes 6 et 7.

³⁴ APB, H 269, 2, 1284.

[10] Henricus de Frigido Monte, filius q. Henrici ³⁵, échev. en 1213/4 et 1215/6. Sceau : 1 château à 3 tours ³⁶.

Troisième branche

[11] Gilles de Frigido Monte, échev. en 1270/1, cité à partir de 1265 ³⁷. Sceau : 3 châteaux ³⁸. Trois enfants attestés :

[12] Gérard de Frigido Monte, fils de feu Gilles, prêtre à Saint-Géry, c. 1282, 1299, 1306 ³⁹.

[13] Catherine, filla q. Egidii de Frigido Monte, c. 1291 ⁴⁰.

[14] Adam, cité comme trafiquant avec l'Angleterre ⁴¹.

Parmi les autres Coudenberg cités au XIII^e siècle, il existe encore des esquisses généalogiques ; elles sont trop fragmentaires pour retenir l'attention.

Il convient maintenant de confronter ce schéma et celui que propose Houwaert. Examinons les divergences point par point.

1. — Henri [7] est-il fils d'Hugo [2] ? Aucun document ne l'affirme, du moins à notre connaissance. Cependant la chronologie n'offre aucune contre-indication. Le seul indice positif est l'identité des armes dans les deux branches : Hugo [5], Henri [7], Hugo [9] et Henri [10] portent tous un château à trois tours. Cette filiation peut donc être retenue à titre d'hypothèse plausible.

2. — Que penser des cinq fils attribués par Houwaert à Henri [7] ? Houwaert affirme les connaître par un acte de 1252 où Jan vander Meeren intervient comme oncle maternel des enfants. Ce témoignage n'est cependant appuyé par aucune référence. Il n'y a pas motif de mettre en doute *a priori* l'existence de cet acte, mais on remarque tout d'abord que Houwaert la cite plus pour préciser le nom de l'épouse d'Henri que pour justifier l'énumération des fils. Il est également possible que l'acte ne comportait qu'une partie des cinq prénoms indiqués ; Houwaert a pu ajouter des enfants connus

³⁵ AGR, AE 6442, n° 36.

³⁶ APB, B 1452, 4, 1316.

³⁷ AGR, AE 6457, f. 31.

³⁸ APB, H 269 (Leeuw-Saint-Pierre), 1270.

³⁹ AGR, AE 13403, f. 70 ; AE 290, n° 178 ; AE 289, n° 131.

⁴⁰ AGR, AE 5577, n° 397^{bis}.

⁴¹ Cité par J. de STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge*, Liège, 1936, p. 500. Nous indiquons Adam comme fils de Gilles, sur la foi d'Houwaert qui parle d'un acte désignant Adam comme frère de Gérard (sans référence).

par ailleurs. Remarquons enfin qu'il lui est arrivé de « corriger » des prénoms trouvés dans des actes ⁴².

Nous estimons, malgré ces réserves, pouvoir retenir ce témoignage, mais il est nécessaire de vérifier l'identification des fils. Pour Hugo [9] et Henri [10], il n'y a pas de problème. Restent à examiner les cas de Gilles, de Godevaert et de Boniface.

3. — Gilles [11] est-il le fils d'Henri [7] ? Deux indications s'y opposent. Gilles porte trois châteaux dans ses armes ; il serait le seul de cette branche dans ce cas. En outre, Gilles [11] apparaît contemporain d'Henri [7] ; il ne semble pas être d'une génération postérieure. En effet, Gilles est échevin en 1270 et Henri entre 1260 et 1270 ; par contre les deux fils d'Henri le sont entre 1283 et 1296 et entre 1313 et 1316. Si Henri a un fils prénommé Gilles, ce serait plutôt celui qui est cité en 1301-1307 comme proviseur des pauvres de Saint-Jacques-sur-Coudenberg ⁴³.

4. — Godefroid de Payhuse, échevin en 1271/2, amman de Bruxelles en 1277/8 peut-il être identifié avec Godevaert de Frigido Monte ? Certainement pas. Non seulement les contradictions chronologiques se retrouvent ici, mais surtout le sceau de Godefroid est absolument étranger à celui des Coudenberg : une barre, semé de 8 billettes, avec la légende : S' GOD..RIDI DE PAIHVSE + ⁴⁴. De plus aucun acte ne donne à Godefroid le nom de Coudenberg. Ce n'est qu'au début du xiv^e siècle qu'on rencontre des Coudenberg dits vanden Payhuse, avec les armes des Coudenberg. Ce Godefroid est difficile à situer par rapport aux autres Payhuse, car on ne possède, à son sujet, ni indication généalogique, ni document sur ses biens-fonds. Le seul élément positif est ce sceau qui le rattache au lignage t'Serroelofs, tout en le distinguant de Godefroid Boiken, dont le sceau porte la même légende : S' GODEFRIDI DE PAIHVSE +, mais un chevron, accompagné de 10 billettes ⁴⁵.

Quant à la branche des Coudenberg vanden Payhuse ⁴⁶, les

⁴² C'est ainsi que, faisant foi à un document de 1348 (BR II 6487, f. 36, n° 1), Houwaert a nommé originairement Hellewilde et Catherine les deux filles d'Henri Coudenberg vanden Payhuse (BR, II 6601, f. 192). Confronté à un acte de 1349 (BR II 6543, f. 214, n° 12) qui parle des sœurs Hellewilde et Elisabeth, filles du même Henri, Houwaert a biffé le nom de Catherine qu'il a « corrigé » par celui d'Elisabeth. Cette modification est d'autant plus erronée qu'elle apparaît dans une analyse de l'acte de 1348.

⁴³ APB, B 203, f. 4, n° 31 ; f. 78, n° 465 ; f. 14, n° 113.

⁴⁴ APB, B 149a, f. 13v, n° 108, 1271 ; B 266b (Orsendaele), 1272.

⁴⁵ Cfr J.T. DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, Bruxelles, 1897-1903, t. I, p. 272 ; t. IV, p. 393. Nous avons consulté un moulage du sceau conservé AVB, Fonds Sainte-Gudule, 1287 ns, 6 mars. Cfr aussi *Brabantica*, VII/2, p. 768. Ce rapprochement nous a été signalé par M. de Cacamp ; nous l'en remercions, ainsi que pour les autres précisions qu'il a apportées à notre texte.

⁴⁶ Pour les premières générations de Coudenberg Payhuse, Houwaert doit être sérieusement corrigé. On connaît quatre frères et sœurs : Jean, Elisabeth, Marguerite et Henri. Leur père se prénomme Jean, selon un acte de 1325 :

biens-fonds permettent de les rapprocher, d'une part, de Jacques [6]⁴⁷, d'autre part, de Gérard Payhuse, cité en 1282⁴⁸.

5. — Le fils d'Henri [7] qui se prénomme Boniface est-il ce Bonifatius de Frigido Monte, échevin entre 1295 et 1308, auteur de la branche dite t'Serfaes⁴⁹? Un seul indice est favorable à l'identification : la concordance des dates. Par contre, le sceau de Boniface comporte trois châteaux, ce qui serait différent des armes de son père et de ses frères⁵⁰. Cet indice le rapproche de Gilles [11], qui portait déjà ces armes à la génération précédente. En outre, Boniface semble le seul à avoir des liens de proche parenté avec un autre Coudenberg non-identifié, maître Jean de Frigido Monte⁵¹. Pourquoi Boniface devrait-il donner seul son consentement à certaines donations de maître Jean? Pourquoi serait-il devenu possesseur de biens de maître Jean, plutôt que ses « frères » Hugo et Jean? Il semble plus plausible d'écarter cette filiation.

Si le recours aux documents permet de préciser la descendance de Jean [3], que Houwaert ignorait, il remet par contre en question l'unité des branches Coudenberg. Pour les Coudenberg proprement dits et les t'Serhuyghs, le rattachement au receveur du Brabant, Hugo [9], est bien attesté. Par ailleurs, la filiation des t'Serfaes et des Payhuse est plus problématique. Il semble qu'on doive écarter l'espoir de retrouver les chaînons qui réuniraient, en une seule famille, tous les Coudenberg lignagers. Seuls des indices indirects (héraldique, biens-fonds allodiaux) permettent de supposer une origine commune aux diverses branches Coudenberg.

Martine GILMONT

Bruxelles, le 20 mai 1965.

Margarita, filia q. Jahannis de Frigido Monte dicti vanden Payhuse (APB, B 871, f. 33, n° 191). Les liens de parenté de ses quatre enfants appert de plusieurs actes de 1328-30 (AGR, AE 293, nn. 349, 351; AE 294, n° 375; BR, II 6496, f. 180, n° 9).

⁴⁷ L'hypothèse d'un lien de parenté avec Jacques s'appuie sur les actes cités dans la note précédente : il y est question de biens reçus en héritage (« devoluta post mortem »).

⁴⁸ AGR, AE 6457, f. 104v; AE 6442-55, n° 30. Il s'agit d'achat de terres à Meerebeke. Ces deux actes ont dû être conservés aux archives de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, parce qu'en 1325, Jean et Henri de Payhuse donnent à cette institution des terres à Meerbeke (AGR, AE 6457, f. 105). Ces deux Payhuse ne sont pas nommés Coudenberg, mais on remarque que Jean Coudenberg vanden Payhuse possède encore des biens à Meerbeke en 1372 (APB, B 172c, n° 27).

⁴⁹ Alors que M. de Cacamp identifie l'échevin et le fils d'Henri, Houwaert intercale entre Henri et l'échevin un autre Boniface qu'il dit être mort en 1286. Dans ce cas, les difficultés chronologiques réapparaissent.

⁵⁰ APB, SJ 33, n° 51, 1302.

⁵¹ En 1303, donation de maître Jean avec le consentement de Boniface (APB, B 318, 10); biens à Jette possédés par maître Jean et qui sont en la possession de Boniface en 1321 (M. MARTENS, *L'administration du domaine ducal en Brabant au moyen âge*, Bruxelles, 1954, pp. 182-3).

BRUXELLA SEPTENARIA. 41

SEPTEM FAMILIARVM INSIGNIA.

Colles Roma suos jactat, Septem Ostia Nilus,

Astra micant totidem lucidiora Poli:

BRUXELLA & Nilus, Calimque, & Roma Brabantis,

Progenies Septem convenienter habet.

H. D. D.



HVGONIANA igitur Insignia (ut ordinem Carmi-
nis mei sequar) inter Silvanum clavâ armatum, nu-
dâmq; Nympham, terna Argentea in scuto Carulco,

D 3

trigo-

LES MEDAILLES AUX ARMES DES LIGNAGES DE BRUXELLES



Lorsque l'Association des Descendants de Lignages de Bruxelles décida d'entreprendre de faire frapper des médailles aux armes de chacun des Lignages, la question se posa du dessin qu'il faudrait utiliser. Cette note a pour objet d'exposer comment elle fut résolue.

Il existe encore actuellement au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale, les matrices des sceaux des lignages *Serroelofs* et *Steenweeghs*.

Or, ces sceaux reproduisent fidèlement les dessins de la rosace aux Sept Lignages illustrant la *Bruxella Septenaria*, d'Erycius PUTEANUS, publiée en 1646 chez Jean Mommaert, à Bruxelles.

Dans ce poème en vers latins, suivi d'un commentaire en prose latine, d'une forme fort élégante, l'érudit humaniste s'efforce de montrer qu'à Bruxelles tout va par sept : 7 lignages, 7 échevins, 7 portes, 7 collines, etc.

Une gravure illustrant l'ouvrage présente les armoiries des Sept Lignages dans un cercle, entourant l'image de saint Michel, patron et protecteur de la Ville.

Puisque les sceaux utilisés par les lignages sous l'Ancien Régime reproduisaient les dessins de la *Bruxella Septenaria*, c'était rester dans la tradition que d'utiliser ces dessins pour la frappe de nos médailles.

Nous pensons d'ailleurs que le dessin de Puteanus et la description qui l'accompagne ont fixé la tradition pour les détails de cimiers, tenants et autres accessoires des écus des Lignages de Bruxelles.

Aussi nous paraît-il intéressant de reproduire ici, outre la gravure de la *Bruxella Septenaria* et le titre assez grandiloquent qui la

précède, la description précise de ces armoiries. Puteanus l'a faite en latin. M. Lucien Fourez, héraldiste très averti, a bien voulu jadis, à notre demande, ayant en mains le texte latin et la gravure, rédiger en français et en termes héraldiques la description exacte et complète. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de la reproduire ici et d'en remercier M. Fourez.

On remarquera que les hachures de la gravure ne sont pas conformes, pour la représentation des couleurs, aux conventions qui se fixèrent seulement vers l'époque de Puteanus¹.

» **SERHUYGHS** : *d'azur à 3 fleurs de lis au pied coupé d'argent*. Heaume ovoïde coiffé d'un camail cannelé d'argent (doublé d'azur ?). Couronne d'or à 3 fleurons. Cimier : une fleur de lis de l'écu issant d'un bonnet pointu d'azur. Tenants : un couple de sauvages nus, l'homme tenant une massue levée dans la main droite à dextre, la femme à senestre.

» **SERROELOFS** : *de gueules à 9 billettes d'argent, rangées 4, 3 et 2*. Heaume ovoïde. Cimier : un buste d'homme habillé d'azur, coiffé d'un camail de gueules à 3 mouchetures d'hermine, le vêtement cannelé recouvrant le heaume en forme de camail. Tenants : 2 femmes vêtues de robe et manteau ample de ...

» **ROODENBEKE** : *d'argent à la bande ondée de gueules*. Heaume ovoïde. Cimier : 2 rubans flottant aux couleurs de l'écu. Tenant et support : à dextre, une femme vêtue d'un b্লাuid aux manches longues de gueules et d'une écharpe aux couleurs de l'écu ; à senestre, un lion de ...

» **SWEERTS** : *parti émanché d'une demi pièce et de 4 entières d'argent sur gueules*. Heaume ovoïde coiffé d'un camail cannelé d'argent. Bourrelet d'argent et de gueules. Cimier : un haut bonnet émanché comme l'écu. Tenants : deux satyres.

» **COUDENBERGH** : *de gueules à 3 tours d'argent, ajourées du champ, ouvertes d'azur*. Heaume ovoïde coiffé d'un camail cannelé d'argent. Bourrelet d'argent et de gueules. Cimier : une tour de l'écu de laquelle issent 2 serpents d'argent adossés. Supports : 2 lions.

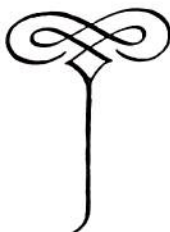
» **SLEEUS** : *de gueules au lion d'argent, armé et lampassé (d'or)*. Heaume ovoïde coiffé d'un camail cannelé d'argent. Couronne à 3 fleurons. Cimier : une tête et col de lion d'argent lampassé

¹ P.E. CLAESSENS, « Un vieux problème : les hachures », in *L'Intermédiaire des Généalogistes*, 1963, n° 103, p. 19.

d'or. Tenant et support : à dextre, un sauvage nu tenant une massue levée dans la main droite ; à senestre, une lionne de ...

» STEENWEEGHS : *de gueules à 5 coquilles d'argent rangées en croix*. Heaume ovoïde coiffé d'un camail cannelé d'argent doublé de gueules. Bourrelet d'argent et de gueules. Cimier : un buste d'homme empanaché, habillé de gueules. Suports : 2 griffons d'or. »

H.C. van PARYS



NOUVELLES DE NOS MEMBRES

- Monsieur H. Fr. de Roovere, consul général de Belgique honoraire et Madame de Roovere,
Monsieur et Madame Romain van Geeteruyen,
annoncent le mariage de leur petite-fille et fille
Mademoiselle Odette van Geeteruyen avec Monsieur Luc Billiet.
Dorp, 27 ; Belsele, Waas

- Monsieur Braun de ter Meeren,
Madame de Cordes,
Monsieur André Braun de ter Meeren, commissaire de district honoraire et Madame André Braun de ter Meeren,
annoncent le mariage de Mademoiselle Anne-Chantal Braun de ter Meeren avec Monsieur Yvan Lequime.
Steenberg-Sterrebeek (Bt)

Nos bien sincères félicitations aux parents et aux jeunes époux.

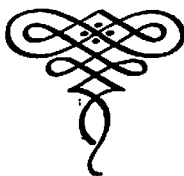
FILIATIONS LIGNAGERES

N° 7

SNOY

Jean-Charles, Baron SNOY et d'OPPUERS, admis comme descendant du Lignage SERHUYGHS le 30 octobre 1962.

- I. Antoine-Charles-Hyacinthe, vicomte de BEUGHEM, ° 1774, admis au Lignage Serhuyghs le 19 avril 1793, × Cathérine van der FOSSE.
- II. Ferdinand-Adolphe, vicomte de BEUGHEM de HOUTEM, ° 1802, × Julienne CORNET de GREZ.
- III. Arthur-Alphonse de BEUGHEM de HOUTEM, ° 1829, × Alix-Charlotte de BAILLET.
- IV. Marie-Claire de BEUGHEM, × Thierry, baron SNOY et d'OPPUERS, ° 1879.
- V. Jean-Charles, baron SNOY et d'OPPUERS, ° 1907, × Nathalie, comtesse d'ALCANTARA.



Francine HYE, admise comme descendante du Lignage SERHUYGHS le 19 décembre 1961.

- I. Jean AERTS, admis au Lignage Serhuyghs le 13 juin 1755, échevin en 1756, × Marie-Jeanne van TURENHOUT.
- II. Elisabeth AERTS, ° 1753, × Jean-Baptiste de COCK.
- III. Anne-Marie de COCK, ° 1769, × Dominique STEVENS.
- IV. Paule-Ida STEVENS, × Augustin de SCHAMPHELEER.
- V. Emilie-Caroline de SCHAMPHELEER, ° 1831, × Jacques HYE.
- VI. Paul-Marie HYE, ° 1855, × Marie-Charlotte-Léonie BRABANDT.
- VII. Raymond-Marie-Joseph HYE, × Delphine-Louise van VOLXEM.
- VIII. Francine-Marie, ° 1913, × Etienne-Henri-Jean-Xavier LANNON.



Elisabeth HUBERT, admise comme descendante du Lignage SERHUYGHS le 12 mars 1962.

- I. Jean PIPENPOY, seign^r de Bossuyt, × Gertrude BOSCH (voir Bulletin n° 19-20, p. 61, note).
- II. Jean PIPENPOY × Cornélie van OVERSTRAETEN.
- III. Jean PIPENPOY × Elisabeth GOOSSENS.
- IV. Marie PIPENPOY × Jean van CUTSEM.
- V. Zeger van CUTSEM × Barbe WALRAVENS.
- VI. Marie van CUTSEM, ° 1656, × Jean Op den BOSCH.
- VII. Thérèse Op den BOSCH × David SWEERTS.
- VIII. Jacqueline SWEERTS × Gérard GRIMBERGHS.
- IX. Marie-Josèphe GRIMBERGHS, ° 1769, × Pierre-François de DONCKER.
- X. Marie-Catherine de DONCKER, ° 1800, × Nicolas COUPEZ.
- XI. Ernest-Edouard COUPEZ, ° 1830, × Elise MASQUELIER.
- XII. Laure-Elise COUPEZ, ° 1857, × René-Arthur HUBERT.
- XIII. Elisabeth HUBERT, ° 1897, × Gérard van ONGEVALLE.

Gérard-Henri-Corneille JANSSENS, admis comme descendant du Lignage SERHUYGHS le 10 septembre 1964.

- I. Jean PIPENPOY × Cornélie van OVERSTRAETEN, dont l'arrière petit-fils Jacques Pipenpoy fut admis au Lignage Serhuyghs en 1648, du chef de son ascendance paternelle.
- II. Christine PIPENPOY × Pierre de SMETH.
- III. Andries de SMETH × Martyne van den EYNDE.
- IV. Pierre de SMETH × Marie STEENMETSERS.
- V. Gillis de SMETH × Gertrude ESSELINCX.
- VI. Francis de SMETH × Joanna de VLEMINCK.
- VII. Peeter de SMETH × Maria-Anna van HAMME.
- VIII. Henri-Joseph de SMETH (1767-1844), × Joanna-Maria van der SMISSEN.
- IX. Jean-Joseph de SMETH (1798-1844), × Joanna-Catharina van DYCK.
- X. Corneille-Henri de SMETH, ° 1839, × Hermine van den BROECKE.
- XI. Hermine-Catherine de SMETH, ° 1865, × Emile-Jean JANSSENS.
- XII. Paul-Désiré JANSSENS × Alice-Joséphine RALET.
- XIII. Gérard-Henri-Corneille JANSSENS × Madeleine-Anne SPELKENS (voir généalogie n° 11).

N.B. : La filiation De Smeth, générations II à VIII ci-dessus, se trouve publiée en détail dans « Eigen Schoon & de Brabander », nov.-déc. 1964, pp. 457-470.

Elle est commune aux admissions de MM. Coppyn-de Smeth, Leynen-Coppyn, M^{lles} Coppyn, Cl. et G. Leynen.

Emile-Jean SPELKENS, admis comme descendant du Lignage SLEEUS le 16 mars 1961.

- I. Cornelis van DIEDEGEM, admis au Lignage Slecus en 1469,
× Cathelyne de KEMPENEER.
- II. Elisabeth van DIEDEGEM × Henri van der MEEREN.
- III. Antoine van der MEEREN × Elisabeth BAU.
- IV. Gertrude van der MEEREN × Jan de BECKER.
- V. Josine de BECKER × Jan STROOBANT.
- VI. Jan STROOBANT × Catherine CRABBE.
- VII. Anne STROOBANT × Wenceslas van den EYNDE.
- VIII. Barbara van den EYNDE × 1652 Jcos van VAERENBERG.
- IX. Joos van VAERENBERG × 1680 Cathelyne van DIEVOET.
- X. Marguerite van VAERENBERG × Jaspar SPELTINCX.
- XI. Jean-Baptiste SPELTINCX ou SPELTIENS × 1745 Thérèse de CEUSTER.
- XII. Vincent SPELKENS × Jeanne-Catherine RILLAERTS.
- XIII. Pierre SPELKENS × Marie-Séraphine LATIME.
- XIV. Jean-Baptiste SPELKENS × Jeanne-Marie WESENBECK.
- XV. Pierre-Jean SPELKENS × Julienne SCHUERMANS.
- XVI. Emile-Jean SPELKENS, ° 1889, × Justine-Augustine STRENS
(voir généalogie n° 12).
- XIV. dont :
 - Marie-Louise SPELKENS × Jean-Claude BERNARD.
 - Madeleine-Anne SPELKENS × Gérard JANSSENS (voir
généalogie n° 10).

Justine-Augustine STRENS, admise comme descendante du Lignage SWEERTS le 4 avril 1963.

- I. Jean van COTTHEM, reçu dans le Lignage Sweerts le 13 juin 1504, × Marguerite van STEENBERGHE.
- II. Marie van COTTHEM × Henri de BRUYNE.
- III. Henri de BRUYNE × Marie NAGELS.
- IV. Henri de BRUYNE × Elisabeth van ASSCHE.
- V. Henri de BRUYNE × Anna GOIDTSEELS.
- VI. Henri de BRUYNE × Anna de CARON.
- VII. Thérèse de BRUYNE, ° 1666, × Nicolas MARCHANT.
- VIII. Thérèse MARCHANT, ° 1703, × Jean-Philippe van den BRANDE.
- IX. Maria-Barbara van den BRANDE, ° 1746, × Guillaume van der BORGHT (1749-1822).
- X. Jean-Henri van der BORGHT (1780-1848), × Anne-Elisabeth SAUVAGE.
- XI. Anne-Barbe van der BORGHT, × 1833, Augustin-Henri STRENS.
- XII. Jules-Auguste STRENS (1836-1896), × Clémentine BOURDEAUX.
- XIII. Justine-Augustine STRENS, ° 1893, × Emile-J.V. SPELKENS (voir généalogie n° 11).

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 17 JUIN 1965 SUR L'EXERCICE SOCIAL 1964

Admissions

Pendant l'année sous revue, nous avons été saisis de onze demandes d'admission comme membres effectifs. Sur rapport favorable de notre Commission des Preuves, dix d'entre elles ont été favorablement accueillies jusqu'à présent.

Sont ainsi entrés dans notre Association : Madame Coppyn, Mademoiselle Coppyn, Mesdames Leynen et Marc Dumont de Chassart, ainsi que Messieurs

Maurice Braun de ter Meeren, Baron Roland d'Anethan, Gérard Janssens, Marc et Frédéric van der Kelen, Jean t'Kint de Roodenbeke.

En fin d'exercice, nous comptons 91 membres en règle de cotisation statutaire.

Activités

Nos membres ont été conviés à plusieurs manifestations spécialement organisées à leur intention.

La soirée du 14 février fut consacrée à la visite du Musée Charlier, visite prolongée par une agréable réception offerte au nom de l'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode.

Le 20 mars nos participants furent confrontés, dans l'atelier même qui la vit naître, avec l'œuvre grandiose et grandiloquente, quoique toujours discutée de Wiertz.

Une nombreuse délégation de l'Association participa le 18 juin à la commémoration du 500^e anniversaire de la mort de Roger van der Weyden, célébrée en la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles.

Un rendez-vous fut organisé le 19 septembre au Château de Gaasbeek, haut-lieu de l'histoire du Brabant, encore que sinistre par l'évocation des événements tragiques du temps de Sweder d'Abcoude et de Évrard Serclaes.

Enfin, le 21 novembre, nous dûmes à la bonne grâce de notre confrère Monsieur Pauwels, greffier de la Chambre des Représentants, de pouvoir parcourir et visiter les salons et les salles d'assemblée du Palais de la Nation.

Signalons encore la visite collective de la Réfectoire Madou au Musée Charlier.

Toutes ces visites de Musées et de Monuments eurent lieu sous la conduite personnelle de leur conservateur. Les participants bénéficièrent ainsi de commentaires et d'exposés riches de savoir et d'érudition.

C'est la raison de l'intérêt que connurent ces réunions auprès de nos membres et du durable souvenir que ceux-ci en gardent.

Les numéros 13 à 18 de notre Bulletin « Les Lignages » ont paru en 1964. Parmi les contributions notons la publication des principaux extraits d'un manuscrit de J.-B. Houwaert, relatif à l'histoire du Lignage Sweerts et l'armorial du Lignage Serhuysghs.

L'étude des anciens registres aux admissions du Lignage Sweerts, subsidiée par M. Braun de ter Meeren, a été menée à bonne fin sous la direction compétente de M. van Parys. Celui-ci en rédigea l'introduction et les notes biographiques et généalogiques, tandis que M. Anne de Molina décrivit les blasonnements des armoiries.

Nous sommes également redevables à M. Braun de ter Meeren, de l'initiative et de la prise en charge de la confection d'un Registre avec tables onomastiques reliant la collection des Mémoires justificatifs dûment reconnus, fondés pendant la période 1961-1963.

Par ailleurs, grâce aux démarches de notre Président, le comte t'Kint de Roodenbeke, la garde d'une série existante de sept panneaux reproduisant les armoiries complètes des sept Lignages, lui a été confiée. Ces panneaux ont été restaurés à l'aide d'un subside alloué par notre Président. Il est à espérer qu'un jour, pas trop lointain, ces panneaux décoreront des locaux dont l'Association pourrait disposer en propre.

Il nous reste à signaler que, répondant au vœu de l'Assemblée générale du 18 juin 1964, l'Association a fait frapper des médailles reproduisant les armoiries des Lignages Sweerts et Coudenbergh, d'après des sceaux anciens. Un tirage de 25 pièces de chaque série a trouvé rapidement souscripteurs parmi nos membres.